



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 8 avril 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SEANCE

131-2014 – Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert.

BON COUP DES CITOYENS

Monsieur Gilles Lacroix s'est fait remettre le prix Michel Charrette par l'Association Oiseaux du Québec en mars derniers et un souper hommage a été organisé par l'Association à l'hôtel de ville de Danville le 5 avril dernier. Une prise de photo a lieu avec monsieur le maire, Michel Plourde et une épinglette à l'effigie de la municipalité est remis à monsieur Gilles Lacroix.

Madame Annie Savoie participe à un concours pour la création d'une joujouthèque dans la municipalité de Danville et pour supporter son projet et lui donner une chance de mettre la main sur une bourse de 10 000\$, il faut aller voter pour son projet à l'adresse suivante : www.lafamilledelavenir.com/explorer-les-idees/projet/id/187. Monsieur Patrick Dubois invite les citoyens à aller sur le site web et la page Facebook de la municipalité et voter pour ce projet.

132-2014 – Adoption des procès-verbaux des 4 et 19 mars 2014

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que les procès-verbaux des assemblées tenues les 4 et 19 mars 2014 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

Caroline Lalonde,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

133-2014 – Comptes fournisseurs

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement, à savoir:

- Administration	26 459.00
- Sécurité publique	24 913.00
- Transport routier	129 918.00
- Hygiène du milieu	86 857.00
- Aménagement et urbanisme	16 184.00
- Loisirs et culture	25 300.00
Total :	309 631.00

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC EN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant les opérations de déneigement d'un chemin public en secteur résidentiel.

Offre de service de Bourassa Maillé architectes pour la prise de mesure et mise en plan du bâtiment multifonctionnel :

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget 2014, il est convenu de refuser cette offre de service, pour l'instant et de la reconsidérer plus tard au cours de l'année, le tout en fonction de l'évolution du suivi budgétaire.

134-2014 - Officialisation des citoyens élus et nommés ad hoc afin de constituer le comité citoyen :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que les citoyens élus lors du forum municipal du 15 mars 2014 ou nommés ad hoc par les membres du conseil de ville, soient nommés officiellement, à titre de représentants de secteurs, sur le comité citoyens de la Ville de Danville :

#1 : Castlebar :	Monsieur Érick Dupuis (nommé)
#2 : Hautes-Terres :	Monsieur Charles Desmarais (élu)
#3 : La Vallée/Pinacle :	Monsieur Charles Mayette (élu)
#4 : Boudreau/St-Georges :	Monsieur Jean-Luc Leclerc (nommé)
#5 : Pinard :	Vacant
#6 : Plein-air :	Madame Nicole Bilodeau (élu)
#7 : Haute-ville/Burbank :	Vacant
#8 : Du Carmel/Les Avenues :	Monsieur Simon Tessier (élu)
#9 : Axe-relais :	Monsieur Claude Allison (élu)
#10 : Thibault-Masson :	Monsieur Paul Hamel (élu)

135-2014-Ajout d'un membre sur le comité du site web et modification de la désignation de ce comité :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le comité de révision du site web soit dorénavant désigné comme le comité « informatique et multimédia » et que dans ce comité, un nouveau membre soit ajouté, à savoir monsieur Jean-Robert Bisailon.

136-2014- Ajout et retrait de membres sur le comité de la politique familial :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que madame Karine Drapeau soit retirée du comité de la politique familiale, compte tenu de sa non-disponibilité actuelle, et que celle-ci soit remplacée par madame Stéphanie Gagnon.

QUESTION DES CITOYENS

Monsieur Gilles Vachon : monsieur Vachon demande des précisions sur la question des secteurs et des représentants citoyens. Monsieur le maire donne des explications à monsieur Vachon. Il explique que les élus veulent avoir des yeux un peu partout sur le territoire pour être mis au courant des problématiques sur le territoire plus rapidement. Il y aura des communications entre les élus responsables de chacun des secteurs et les représentants au moins une fois par mois afin de valider s'il y a quelque chose de particulier relatif à leur secteur.

Monsieur Gérard Simoneau : monsieur Simoneau veut avoir des explications sur les problématiques avec le réseau d'aqueduc dans les dernières semaines. Monsieur le maire donne des explications au citoyen. Il explique qu'au cours des dernières années, il n'y a pas eu beaucoup d'argent de mis sur le réseau d'aqueduc afin de l'entretenir et qu'aujourd'hui, le réseau est désuet et nécessite des travaux importants. Il explique également que l'usine a été mise à jour il y a quelques années, mais que les travaux effectués n'améliorent pas le réseau de distribution, mais simplement l'opération de l'usine. Des explications de la directrice générale sont données relativement à la problématique rencontrée dans les dernières semaines. Il s'agit en fait d'un problème au niveau de l'inversion du flux de l'eau dans le réseau occasionné par des problèmes d'opération. Il n'y a pas de danger pour la santé humaine. La couleur de l'eau est occasionnée par des minéraux qui décollent des parois des tuyaux d'aqueduc lors de l'inversion du flux et non pas par des bactéries ou des coliformes fécaux. Dans les prochaines semaines, des ingénieurs viendront aider nos opérateurs à optimiser leurs procédures d'opérations pour limiter les problématiques.

Deuxième question concernant la carrière de sable d'Excavation Hémond dans la zone urbaine de la municipalité. Retour sur les questions posées lors de la dernière séance. Monsieur le maire donne des explications relativement à ce dossier. Il confirme au citoyen qu'Excavation Hémond avait obtenu un permis pour la démolition de l'immeuble acquis sur la rue St-Jean. La coupe d'arbre sur ce terrain a également été effectuée en conformité avec la réglementation de la municipalité. L'urbaniste de la municipalité doit, dans les prochaines semaines, effectuer des vérifications complémentaires sur l'opération de la carrière d'Excavation Hémond et vérifier si le tout s'effectue de façon sécuritaire.

Finalement, monsieur Simoneau veut savoir si la municipalité était au courant de la pratique incendie qui a eu lieu dans la maison détruite par Excavation Hémond l'an dernier et si celle-ci était planifiée. La directrice générale confirme à monsieur Simoneau que la municipalité était au courant de la pratique incendie qui a eu lieu et qu'une entente avec le propriétaire était intervenue à cet effet.

Monsieur Alain Caron : monsieur Caron veut savoir où en est rendu le dossier du Lac Perkins. La directrice générale lui indique qu'une lettre a été envoyée aujourd'hui afin d'aviser les propriétaires de la décision du conseil suivant la lettre envoyée à l'automne 2013. Il veut savoir si la municipalité va mettre en place des moyens de coercition si jamais la décision de la municipalité n'est pas respectée par les résidents du Lac Perkins. Le maire lui répond que des amendes sont prévues dans le règlement à ce sujet.

Monsieur Roger Blanchet : il a une question concernant le déneigement de la municipalité et le projet de règlement. Il trouve que la patrouille en camion pourrait être dangereuse et il recommande à la municipalité d'effectuer une patrouille à pieds.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

137-2014-Offre de service de la Maison des jeunes pour l'organisation du week-end de vente de garage (17 et 18 mai 2014) :

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission, telle que présentée par la Maison des Jeunes Au Point, le tout en contrepartie du paiement de la somme de 1 200,00\$.

138-2014-Dérogation mineure – Demande de monsieur Jacques Brouillard :

ATTENDU QUE monsieur Jacques Brouillard a présenté une demande de dérogation mineure concernant l'implantation du bâtiment principal et des bâtiments accessoires sis au 151A, chemin du 5^e rang à Danville ;

ATTENDU QUE la demande de Jacques Brouillard est la suivante :

- Reconnaître conforme la marge de recul avant mesurée de la maison qui est de sept mètres et quatre-vingt-treize centimètres (7,93 m) et qui est inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage, soit dix (10) mètres ;
- Reconnaître conforme la marge de recul avant mesurée du garage qui est de deux mètres et quarante centimètres (2,40 m) et qui est inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage, soit dix mètres (10 m) ;
- Reconnaître conforme la marge de recul avant mesurée de la remise qui est d'un mètre et soixante-quinze centimètres (1,75 m) et qui est inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage, soit dix mètres (10 m)

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme de Danville considèrent la demande soumise en tenant compte du Règlement numéro 520 concernant les dérogations mineures, lequel énonce à son article 4, les conditions essentielles pour émettre une dérogation mineure, à savoir :

1. Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
2. Que l'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure ;
3. Que la situation proposée ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE après analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville constate également que l'implantation des bâtiments accessoires est antérieure à la construction du bâtiment principal et que le permis de construction de maison neuve délivré en 2007 n'exigeait pas de démolir les bâtiments accessoires en marge de recul avant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville recommande donc au Conseil de ville de faire droit à la demande de monsieur Jacques Brouillard et d'accorder à ce dernier une dérogation mineure en regard de la marge de recul avant du bâtiment principal de 7,93 mètres en lieu et place de 10 mètres et de reconnaître conforme l'implantation des bâtiments accessoires en marge de recul avant et latéral et qu'aucune modification ou reconstruction ne sera autorisée en cas de démolition ;

ATTENDU QU'un avis public relativement à cette demande de dérogation mineure a été donné le 19 mars 2014 et que personne n'est présent lors de la séance du Conseil de ville afin de s'opposer à la demande de dérogation mineure proposée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande de monsieur Jacques Brouillard et d'accorder à ce dernier une dérogation mineure en regard de la marge de recul avant du bâtiment principal de 7,93 mètres en lieu et place de 10 mètres et de reconnaître conforme l'implantation des bâtiments accessoires en marge de recul avant et latéral et qu'aucune modification ou reconstruction ne sera autorisée en cas de démolition.

Programme de rénovation des bâtiments assujettis au PIIA de la Ville de Danville :

ATTENDU QUE la Ville de Danville possède de nombreux bâtiments assujettis au Plan d'Implantation et d'Intégration architecturale (PIIA) de la municipalité ;

ATTENDU QUE ces bâtiments contribuent à créer une ambiance unique à Danville et qu'il est de l'intérêt de la municipalité d'encourager ses citoyens à préserver l'architecture unique existant à Danville ;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville a prévu d'octroyer un budget de 5 000\$ afin d'inciter les citoyens de la Ville de Danville possédant un bâtiment assujetti au PIIA de procéder à des rénovations et des améliorations sur ces bâtiments ;

ATTENDU QUE l'urbaniste de la municipalité, monsieur Oumar Dia, a préparé un programme établissant des règles pour l'attribution de l'aide financière aux propriétaires d'une résidence assujettie au PIIA et que ce programme a été soumis aux membres du Conseil cette semaine ;

ATTENDU QU'avant de procéder à l'adoption de ce programme, le Conseil de Ville désire en discuter plus amplement lors de l'atelier de travail du 23 avril 2014 ;

PAR CONSÉQUENT, ce point est reporté lors de l'atelier de travail du 23 avril 2014 pour discussion.

139-2014-Adoption du règlement # 136-2014 relatif aux animaux:

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 136-2014 soit adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

140-2014-Adoption du règlement # 137-2014 concernant les commerces et certaines activités économiques:

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 137-2014 soit adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

141-2014-Adoption du règlement # 138-2014 relatif aux nuisances:

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 138-2014 soit adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

142-2014-Adoption du règlement # 139-2014 concernant la sécurité incendie

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 139-2014 soit adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

143-2014-Adoption du règlement # 140-2014 relatif à la circulation et au stationnement

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 140-2014 soit adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

144-2014-Adoption du règlement # 141-2014 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 04 mars 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour cedit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 141-2014 soit adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

145-2014-Participation au Congrès annuel des Villages-Relais;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que monsieur Oumar Dia soit délégué par la municipalité afin d'assister au Congrès annuel des Villages-Relais du 28 au 30 mai 2014 à AMQUI et que les frais soient assumés par la municipalité.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

146-2014-Bris sur le véhicule d'un de nos employés

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts relatifs au bris survenu sur le véhicule de l'un de ses employés, lesquels coûts sont estimés par Carrossier Procolor de Danville à un peu plus de 800\$. À l'avenir, un rapport de police devra obligatoirement être dressé lors de tels événements et à défaut, toute demande de dédommagement sera refusée.

147 – 2014 - Offre de service de EXP Inc. – Inspection annuelle pour 2014 pour le barrage de l'étang Burbank ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité qu'au moins deux (2) autres firmes d'ingénierie soient sollicitées afin d'obtenir leur prix avant d'octroyer le contrat d'inspection annuel du barrage de l'étang Burbank.

Règles concernant la construction de route à être cédées à la municipalité :

ATTENDU QUE la municipalité ne possède actuellement pas de règle lorsqu'un entrepreneur privé désire construire une nouvelle route de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE des entrepreneurs ont approché la municipalité afin de connaître ses normes de construction pour ensuite pouvoir céder la route construite à la municipalité ;

ATTENDU QUE dans le passé, des routes ont été cédées à la municipalité sans que des règles spécifiques ne soient élaborées et qu'aujourd'hui, plusieurs de ces routes sont dans un très mauvais état ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de se doter de règles uniformes lorsqu'une route sera construite dans l'intention de la céder par la suite à la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, cette question sera déferée au directeur des travaux publics et au comité de voirie qui analyseront les normes à adopter et en feront rapport au Conseil de ville lors d'un prochain atelier de travail.

OMH DE DANVILLE

148-2014-Nomination par la ville de membres du comité – Madame Lucie Raymond et monsieur Germain Milot (mandat de 3 ans) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que madame Lucie Raymond et monsieur Germain Milot soient nommés par la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH pour un mandat de trois (3) ans.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

149-2014-Création d'un point de collecte pour la récupération de peinture et collecte RDD et cfer - Acceptation de l'offre effectué par ACE ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Quincaillerie Ace de Danville soit désignée comme lieu de collecte pour la récupération de peinture et la collecte des Résidus Domestiques Dangereux (RDD).

150-2014-Autorisation de signer entente de récupération de ces matériaux avec Laurentide Re-Sources :

ATTENDU QUE Laurentides Re-Sources Inc. est une entreprise dont la mission est d'offrir de façon responsable, des solutions environnementales de récupération et de valorisation de peinture et autre produits post-consommation ;

ATTENDU QUE Laurentides Re-Sources Inc. récupère également les autres résidus domestiques dangereux et qu'à ce moment, un montant de 2\$ par kilos est facturé pour ce service ;

ATTENDU QU'une offre de service et contrat a été transmise à la municipalité pour la récupération de la peinture et des RDD ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à signer une entente avec Laurentide Re-Sources Inc. pour la cueillette de peinture et de RDD et que cette entente soit valide pour une période d'un an afin que la municipalité puisse évaluer les coûts reliés à la récupération des RDD.

151-2014-Organisation d'une journée verte à la mi-mai :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Comité de développement durable de Danville puisse bénéficier d'une aide financière de 500\$, issue du fonds de développement durable, afin d'organiser une journée verte à la mi-mai, laquelle journée aura pour objectif, entre autres, de faire connaître à la population les points de cueillette de peinture, RDD, piles, huiles, matériaux secs de rénovation, etc.

QUESTION DES CITOYENS

Monsieur Gilles Vachon : Il veut savoir si la municipalité a participé à la journée internationale de l'eau à Victoriaville le 26 mars dernier. Le maire répond qu'aucun employé n'était présent pour représenter Danville, mais que monsieur Caroll McDuff, du Comité de développement durable, était présent lors de cette journée et que ce dernier est également membre de l'organisme COPERNIC, qui a organisé cette journée. La directrice générale ajoute que l'an dernier, le directeur des travaux publics, monsieur Mathieu Charland, avait participé à cette journée et qu'il avait toujours en sa possession l'information remise à ce moment.

Monsieur Érick Dupuis : Il veut savoir si des mesures seront prises relativement aux accidents de voiture avec les employés de la municipalité, étant donné que se sont ses taxes qui payent pour cela. Explications données par le maire à l'effet qu'il peut arriver des accidents à tout le monde et que cela fait partie des aléas de la route.

Monsieur Gaétan Paquin : Il a des questions concernant le terrain de tennis. Insatisfaction concernant le drainage du terrain de tennis et vérification à cet effet par la municipalité. La directrice générale lui indique qu'il y a eu des démarches avec l'ingénieur responsable du projet, mais elle n'est pas capable de donner des explications supplémentaires à cet effet ce soir, car elle n'est pas directement responsable de ce dossier. Des vérifications seront effectuées auprès de monsieur Jocelyn Michaud (ingénieur responsable du projet chez EXP Victoriaville). Monsieur Paquin a une autre question concernant l'ouverture du terrain de tennis. La directrice générale lui indique que le directeur des travaux publics a donné aujourd'hui même le contrat de l'ouverture du terrain de tennis à la firme qui avait effectué l'ouverture l'an dernier. Monsieur Paquin demande à être informé lorsque ce dernier procédera à l'ouverture du terrain de tennis, car il aimerait apprendre comment procéder à l'ouverture pour pouvoir s'en charger l'an prochain et limiter les coûts pour la municipalité. Monsieur Paquin veut également savoir si la municipalité a l'intention d'offrir des cours de tennis cette année. La directrice générale lui répond qu'une entente est intervenue avec monsieur Kevin Pelletier et que des cours seront offerts aux jeunes de l'OTJ ainsi qu'à la population générale et que des détails à cet effet suivront sous peu. La directrice générale invite monsieur Paquin à prendre rendez-vous avec elle à la fin de la séance du Conseil de Ville afin de pouvoir discuter plus amplement du terrain de tennis et des différentes modalités d'utilisations, considérant que la séance publique doit se poursuivre.

DEMANDES DIVERSES

152-2014-Achat de billets pour le souper-bénéfice du Symposium des arts de Danville (75\$/ch) :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la municipalité procède à l'achat de quatre (4) billets pour cet évènement au coût de 75\$ chacun.

Demande pour la fourniture d'un local par la Ville de Danville pour les cadets :

Madame Nathalie Boissé va vérifier avec l'Unité Dorémy s'il serait possible de procéder à un partage de leur local avec le corps de cadet d'Asbestos, ou encore avec le Club Optimiste de Danville ou avec la Légion de Danville.

153-2014-FM 99,3 – Semaine de l'action bénévole – 7 messages de 30 sec. pour 105\$ plus tx :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité diffuse sept (7) messages de trente (30) secondes au coût total de 105\$ plus les taxes applicables, afin de promouvoir l'action bénévole et remercier les bénévoles de la municipalité sans qui de nombreuses activités ne seraient pas possibles à Danville.

154-2014 - Offre de service du CRÉ de l'Estrie – organisation de conférence sur la maltraitance envers les aînés :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a amorcé des démarches afin de devenir une *Municipalité Amie des Aînés (MADA)* ;

CONSIDÉRANT les coûts peu élevés reliés à l'organisation de conférences sur la maltraitance envers les aînés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à communiquer avec la CRÉ de l'Estrie et de voir à l'organisation de conférences sur la maltraitance envers les aînés.

Marche Santé 2014 des Sources – Création d'une équipe d'élus municipaux :

Le Conseil de Ville et les employés de la municipalité sont invités à former une équipe pour la marche santé 2014 des Sources. Monsieur le maire Michel Plourde s'occupe de ramasser les inscriptions pour les intéressés. Tous les frais reliés à la participation à cette activité devront être assumés par les participants.

155-2014-Autorisation pour le passage du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité de Danville :

ATTENDU QUE le Grand Défi Pierre Lavoie est un évènement organisé par l'organisme sans but lucratif GO, le Grand Défi et que cet évènement vise à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans et, par effet d'entraînement, chez leurs parents;

ATTENDU QUE le 1 000 km fait partie de l'un des six grands volets du Grand Défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE ce marathon cycliste se veut avant tout une tribune pour faire prendre conscience à notre collectivité de l'importance de changer nos habitudes de vie si nous voulons que nos jeunes aient un avenir en santé;

ATTENDU QUE le passage du 1000 km sur le territoire de la Ville de Danville aura lieu vendredi le 13 juin 2014 en soirée;

ATTENDU QUE le peloton de cyclistes sera sous escorte policière afin de permettre le passage aux arrêts et aux feux de circulation de façon continue et sécuritaire;

ATTENDU QUE pour l'édition 2014, se sont quelques 1 000 cyclistes qui sillonneront le Québec, de La Baie à Montréal, en s'arrêtant dans 12 municipalités ;

ATTENDU QUE le trajet emprunté sur le territoire de la municipalité, ainsi que l'heure prévue de passage est disponible sur le site web www.legdpl.com/1000km;

ATTENDU QUE l'organisation du Grand Défi Pierre Laporte travaille en étroite collaboration avec le MTQ afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation des routes numérotées et que l'organisation effectuera également le lien avec les services de police de chaque MRC ou municipalité traversée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le passage du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie

soit autorisé à emprunter le tracé projeté sur le territoire de la municipalité de Danville pour l'évènement prévu vendredi le 13 juin 2014.

CPE des Petits Soleils – Demande de remboursement pour les frais encourus à l'étude d'une sortie de secours ;

ATTENDU QUE lors d'une visite de prévention incendie, le préventionniste de la municipalité a demandé au CPE des Petits Soleils d'installer une sortie de secours à l'étage de l'immeuble ;

ATTENDU QUE suivant cette demande du préventionniste, le CPE de Petits Soleils a effectué des démarches avec une firme d'architectes afin de concevoir une sortie de secours à l'étage ;

ATTENDU QUE les démarches afin d'installer une sortie de secours à l'étage de l'immeuble se sont avérées plus compliquées que prévu ;

ATTENDU QUE qu'une rencontre a eu lieu entre la municipalité, le CPE des Petits Soleils, le préventionniste de la municipalité et l'architecte mandaté par le CPE afin de trouver une solution à cette problématique ;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, l'architecte mandaté par le CPE a indiqué aux représentants de la municipalité que le CPE respectait en tout point la réglementation et qu'une sortie de secours à l'étage n'était pas obligatoire selon les normes en vigueur ;

ATTENDU QUE suivant cette rencontre, les parties ont convenu que le CPE serait autorisé à continuer son opération sans la présence d'une sortie de secours à l'étage ;

ATTENDU QUE le préventionniste de la municipalité était justifié de croire que le CPE des Petits Soleils devait se doter d'une sortie de secours à l'étage ;

ATTENDU QUE le CPE réclama aujourd'hui à la municipalité la somme de 582,06\$ représentant les frais assumés afin de se faire conseiller par un architecte relativement à la question de l'installation d'une sortie de secours à l'étage ;

ATTENDU QUE ces frais ont été engagés par le CPE sans qu'ils soient exigés de la municipalité dans un débat que la municipalité était justifiée de tenir, considérant qu'il était ici question de la sécurité d'un immeuble abritant des enfants d'âge préscolaires ;

CONSIDÉRANT cela, le Conseil de Ville de Danville considère que les frais engagés par le CPE dans ce dossier doivent être assumés par celui-ci, chacune des parties ayant fait preuve de bonne foi dans le traitement de ce dossier. Le service d'incendie de la municipalité sera cependant avisé de cette demande de réclamation afin de tenter de limiter les frais de contre-expertise engagés par les entreprises inspectés par le préventionniste.

École ADS – extension de la zone de vitesse de 30 km/h ;

ATTENDU QUE l'École ADS demande à la municipalité de limiter la vitesse à 30 km/h dans les rues Nicolet, Stranley et Letarte, afin d'assurer la sécurité des écoliers se rendant à l'école ;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville considère également que la limite de vitesse pourrait être fixée à 30 km/h sur la rue St-Jean dans le secteur de l'école Masson ;

PAR CONSÉQUENT,

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA VITESSE ET SIGNALISATION ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller Stéphane Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à la vitesse et à la signalisation routière sur le territoire de la municipalité, énonçant de nouvelles limitations de vitesse et signalisation sur le territoire de la municipalité.

Autorisation de circuler sur la rue Demers en motoneige – demande d'interdiction ;

Le Conseil de ville propose que les lettres de plaintes reçues soient transmises au Club de motoneige des Alleghanish des Bois-Francis et qu'on leur demande de trouver une solution aux problématiques soulevées dans les lettres de plainte reçues.

156-2014-Trio étudiant pour l'emploi – Embauche d'étudiants par la municipalité ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à effectuer une demande pour l'embauche d'étudiants via le programme Trio étudiant pour l'emploi.

157-2014-Chevaliers de Colomb de Danville – Permis d'alcool pour la fête au village :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le Conseil de Ville appui la demande de permis de vente temporaire d'alcool effectuée par les Chevaliers de Colomb de Danville dans le cadre de l'organisation de la Fête au Village 2014, du 29 au 31 août 2014. Cette demande touche deux sites appartenant à la municipalité, à savoir le terrain de balle située sur la rue Hébert et le lieu où sera installé le Chapiteau, sur la 1^{ère} Avenue, face à l'immeuble appartenant aux Chevaliers de Colomb de Danville, sis au 77, 1^{ère} Avenue à Danville.

158-2014-Binnerie du Carré – Plainte concernant le bruit émanant du Bistro :

Explications données par madame Lucie Gaouette : elle exploite son commerce depuis 28 ans au Carré. Depuis au moins 10 ans, elle constate des problèmes de bruit la nuit et elle a de la difficulté à louer ses logements dans le secteur. Elle demande qu'une entente soit prise avec le Bistro afin de limiter les inconvénients au Carré. Elle ne sait plus quoi faire, car elle se plaint de la situation depuis de nombreuses années et au lieu de s'améliorer, la situation semble se détériorer. Demande de surveillance accrue de la part de la S.Q. pour les prochains mois (terrasse).

CONSIDÉRANT les explications données par madame Lucie Gaouette, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité qu'une copie de la lettre envoyée par madame Lucie Gaouette concernant le bruit émanant du Bistro soit transmise au Bistro et qu'un avertissement officiel leur soit adressé par écrit relativement au bruit.

159-2014-Maison des jeunes de Danville – Peinture de trottoir :

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Maison des Jeunes Au Point de Danville soit autorisée à effectuer leur activité de peinture des trottoirs à l'été 2014 et qu'une journée supplémentaire soit autorisée afin que les jeunes de l'OTJ puissent participer à cette journée. Les dates de ces journées de peinture des trottoirs devront être communiquées à la municipalité au moins 2 semaines avant leur tenue et du sable devra obligatoirement être ajouté à la peinture utilisée afin d'éviter que les piétons circulant sur les trottoirs après l'activité ne glissent et se blessent.

Cercle des fermières – Invitation à leur exposition annuelle :

Le Cercle des fermières de Danville invite la population et les élus à assister à l'ouverture de leur exposition annuelle, ce jeudi, 10 avril 2014, au Centre Mgr Thibault, à compter de 19h.

160-2014-Les Actualités – 50^e anniversaire de Cascade :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la municipalité participe au cahier spécial publié par les Actualités pour le 50^e anniversaire de Cascade et qu'à cette fin, une publicité 1/8 de page en couleur à 168\$ plus les taxes applicables, soit achetée et que dans cette publicité, le nouveau logo de l'horloge soit utilisé.

Ensemble vocal l'Escaouette – demande de soutien financier :

Considérant le resserrement des dépenses du budget et le grand nombre de demandes reçues de la part de divers organismes de la région, le Conseil de Ville refuse la demande de soutien financier effectué par l'Ensemble vocal l'Escaouette.

Ajout du point CSP

161-2014 – Comité de sécurité publique :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que monsieur Patrick Dubois soit nommé à titre de substitut du maire, monsieur Michel Plourde, sur le comité de sécurité publique, considérant que les réunions de ce comité ont souvent lieu le jour et qu'il est plus difficile pour lui de se libérer à ce moment.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Madame Nathalie Boissé : Elle nous informe que Transbestos va faire son AGA le 24 avril à la bibliothèque d'Asbestos. Le 9 mai il y aura une activité d'organisée à la bibliothèque d'Asbestos (livre vivant) en collaboration avec la croisée des sentiers. Pour ce qui est de la politique familiale, le comité travaille actuellement à l'élaboration d'un sondage pour la population.

Monsieur Stéphane Roy : Il indique que la Corporation de développement industriel de Danville le tient occupé et que plusieurs rencontres ont eu lieu concernant la signature d'un bail avec la locataire actuelle du condo industriel et de potentiels futurs locataires. Au niveau du comité de voirie, il y a eu un état des lieux de dressé concernant les trottoirs au Carré. Monsieur Roy indique que les agriculteurs sont heureux de la manière dont le déneigement a eu lieu dans les rangs cette année. Il travaille également à la mise sur pied de mesures incitatives pour le développement commercial et industriel à Danville, ainsi que sur les conditions qui seront attachées à la vente de terrains longeant la route 116. Retour sur l'organisation du forum municipal et sur sa présence le 14 mars à la rencontre relative au Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA). Finalement, au cours du mois, monsieur Roy a également assisté à une rencontre entre la direction de la municipale et les employés syndiqués de la voirie, ainsi qu'à une rencontre avec le Comité de révision du plan de mesures d'urgence.

Monsieur Jean-Guy Dionne : Il nous informe qu'il travaille conjointement avec le Symposium des arts de Danville et avec les Chevaliers de Colomb de Danville pour l'organisation de leurs activités respectives au cours du week-end de la fête du Travail. Le symposium des Arts de Danville effectuera son souper-bénéfice annuel le 2 mai prochain. Les deux organismes veulent souligner l'apport de monsieur Pierre Grimard à la communauté et cherchent une façon de le faire lors du week-end de la fête du Travail. Monsieur Dionne nous informe qu'il y aura probablement une fête le 21 août prochain afin de souligner l'apport des bénévoles à Danville et qu'à ce moment il sera éventuellement créé le prix « Pierre Grimard ». Monsieur Dionne nous explique également que le Comité de développement durable s'est rencontré et il souligne le travail exceptionnel effectué par monsieur Roland Laliberté et monsieur Caroll McDuff au sein de ce comité. Finalement, monsieur Dionne nous indique qu'il a assisté à une rencontre de Corridor vert.

Monsieur Patrick Dubois : Il y a eu une rencontre relativement à la révision du Plan des mesures d'urgence avec monsieur Jean-Paul Côté. Il nous informe également que suivant le changement d'heure, il est important de changer les batteries dans les détecteurs de fumée. Il salue monsieur Paul Hamel et monsieur Érick Dupuis, qui ont été nommé représentant de ses secteurs et qui sont présent ce soit pour le Conseil de Ville.

Monsieur Patrick Satre : Il nous informe qu'il a participé au forum municipal et que la corporation de développement de Danville, le renouvellement de l'hypothèque pour le condo et l'élaboration de normes pour la vente des terrains longeant le bord de la 116 le tiennent bien occupé.

Madame Francine Labelle Girard : Elle nous indique qu'elle a repris beaucoup de mieux au cours des dernières semaines et qu'elle effectue un retour progressif à ses activités régulières avec le Conseil de Ville et ses comités. Elle a assisté à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de Danville et suivant cette rencontre, elle nous informe que les vérificateurs sont passés auditer les comptes de l'organisme et que celui-ci devra suivre certaines recommandations des vérificateurs. L'ensemble des logements de l'OMH est actuellement loué, mais madame Labelle-Girard invite la population à s'inscrire sur la liste d'attente. Au niveau des activités de l'OMH, madame Labelle-Girard nous informe que les salles de bain ont été entièrement rénovées au courant de l'année dernière et que dans le dernier mois, un important dégât d'eau a nécessité l'intervention du service incendie. L'évacuation des résidents s'est très bien déroulée lors de cet incident. Madame Labelle-Girard nous informe également qu'elle reprendra ses activités sur le Comité consultatif d'urbanisme le mois prochain.

Monsieur Michel Plourde

162-2014 : nomination de monsieur Daniel Hinse comme bénévole de l'année.

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que monsieur Michel Plourde, maire de Danville, soit mandaté afin de soumettre la candidature de monsieur Daniel Hinse pour le prix Hommage-bénévolat-Québec 2014

163-2014 - Remplacement d'un membre sur le Comité agro-rural

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que monsieur Charles Mayette soit nommé en remplacement de monsieur Charles Desmarais au siège #3 du Comité agrorural.

Michel Plourde : dépôt de son rapport mensuel d'activités.

- 5 mars 2014 : Dîner avec monsieur Étienne-Alexis Boucher, attaché politique du ministre Réjean Hébert et candidat du parti Québécois à l'élection du 7 avril 2014 (Sherbrooke) ;
- 5 mars 2014 : Rencontre avec la Chambre de commerce de Danville-Shipton ;
- 7 mars 2014 : Rencontre avec monsieur Jean-François Dupuis, responsable de la franchise « Dessins Drummond » à Asbestos et Danville *;
- 7 mars 2014 : Rencontre avec madame Madeline Deriaz concernant les activités de l'organisme « R.A.V.I.R. » et des avantages à adhérer à cet organisme ;
- 7 mars 2014 : Présence à la collecte de sang (3^e édition) organisée par les Chevaliers de Colomb de Danville ;
- 9 mars 2014 : Présence et remise de certificat et prononciation d'un discours lors de la célébration des jubilaires des Chevaliers de Colomb de Danville ;
- 10 mars 2014 : Présence à la conférence de presse de la désignation de « Parc régional » par le ministère du Tourisme du Québec (Ham-Sud) ;
- 10 mars 2014 : Rencontre avec les employés municipaux pour la préparation du forum municipal ;
- 10 mars 2014 : Dîner et voyage Ham-Sud/Asbestos avec Rachid El Idrissi, directeur général de la MRC des Sources ;
- 12 mars 2014 : Atelier de travail à la MRC des Sources ;
- 14 mars 2014 : Présence et participation à la rencontre du P.D.Z.A. (plan de développement de la zone agricole) au Camp musical d'Asbestos ;
- Présence au souper spaghetti des Chevaliers de Colomb de Danville ;
- Montage de la salle pour le forum municipal ;
- 15 mars 2014 : Tenue du forum municipal ;
- 16 mars 2014 : Assister à une cérémonie de célébration de la St-Patrick à Richmond ;
- 17 mars 2014 : Comité de diversification économique ;
- Conseil de la MRC des Sources ;
- 19 mars 2014 : Rencontre du Fonds local d'Investissement ;
- 27 mars 2014 : C.A. du CLD et discussion avec monsieur Marc Cantin à propos de Villages-Relais ;
- 28 mars 2014 : Rencontre avec monsieur Alain Blanchet, parrain de la municipalité au CLD ;
- 30 mars 2014 : Brunch à la Légion canadienne ;
- 2 avril 2014 : Réunion du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Danville-Shipton ;
- 4 avril 2014 : Souper spaghetti des Chevaliers de Colomb de Danville ;
- 5 avril 2014 : Soirée reconnaissance de la Chambre de commerce de Danville-Shipton ;
- *Proposition de déposer des plans pour les permis en retour du fait qu'il paie le permis du citoyen ;

Monsieur Michel Plourde félicite les Chevaliers de Colomb de Danville pour l'organisation de leur collecte de sang qui aura permis d'accueillir 86 donateurs.

Monsieur Michel Plourde nous informe qu'un don de 1 000\$ a été effectué en provenance de l'Alberta pour l'érection du monument McLeay.

Monsieur Michel Plourde nous informe également qu'un 2^e brunch du maire au bénéfice de la résidence Wales sera peut-être organisé à la Légion canadienne sous peu. La résidence Wales

accueil des aînés anglophones dans la région. La date de cet évènement sera communiquée à la population en temps opportun.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Lucie Gaouette : elle nous informe de la présente de viande avariée à l'intérieur du 29-31 du Carmel et demande au Conseil de Ville ce qui sera effectué relativement à cette situation. La directrice générale lui répond qu'un suivi sera effectué auprès de l'agent l'immeuble afin que la viande soit retirée du local dans les plus brefs délais.

Madame Gaouette demande également à ce que soit modifié l'affichage pour les périodes de stationnement au Carré. Concernant la modification de la signalisation, ce point sera déferé au directeur des travaux publics.

Madame Gaouette nous informe également qu'une nouvelle campagne de financement a été entreprise par l'Académie du Carmel afin de financer leurs activités. Des gâteaux aux carottes sont en vente à la Binnerie ainsi qu'aux Temps des Cerises.

La directrice générale informe les citoyens que la commission de la toponymie a accepté la demande de modification du nom du Chemin Nicolet-Falls dans le secteur du chemin marchand pour que celui-ci porte maintenant le nom de « chemin Marchand » sur l'ensemble de sa longueur. La signalisation sera modifiée au courant de l'été afin d'officialiser cette décision.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

164-2014 – Ajournement de l'Assemblée

À 21h26, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit ajournée au 23 avril 2014.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.